

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

Tél. : 01 53 25 95.01
Fax : 01.53.25.32.56



LE DIRECTEUR

Monsieur Claude AZAM
Directeur
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des
Transport et du Logement
Tour Pascal B
92055 La DEFENSE CEDEX

11-D6

PARIS, le 11 MARS 2011

Objet : Suites données par SNCF à l'enquête technique du BEA TT sur la collision entre un train de voyageurs et une remorque agricole survenue le 03 juillet 2009 à Boisseuil (87)

Monsieur le Directeur,

Le rapport concernant la collision entre un train de voyageurs et une remorque agricole survenue le 03 juillet 2009 à Boisseuil (87), que vous avez transmis à SNCF le 31 janvier 2011, a retenu toute notre attention.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, les suites que SNCF souhaite apporter aux recommandations la concernant.

La direction de la Sécurité se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Michel RICHARD

Annexe

Suites données par SNCF aux recommandations R2 et R3 du BEA-TT dans le cadre du rapport d'enquête technique relatif à la collision entre un train de voyageurs et une remorque agricole survenue le 03 juillet 2009 à Boisseuil (87)

Recommandation R2 (RFF, SNCF) : Évaluer l'opportunité d'installer l'alerte radio sol-train (SAR) dans les Centres Opérationnels de Gestion de la Circulation (COGC) et les postes circulation, pour alerter efficacement les trains en cas d'obstacle sur les voies ou de danger imminent.

La démarche de mise à disposition de l'alerte radio aux COGC est engagée. Une expérimentation a débuté en avril au COGC Lorraine. Pratiquement, cette mise à disposition ne peut être engagée que sur des zones équipées du GSM-R. Une extension aux COGC équipés, dans le futur, du GSM-R sera assurée en fonction du REX tiré de l'expérimentation en cours.

Une mise à disposition des agents-circulation de l'alerte radio sera étudiée dans ce contexte pour une éventuelle mise en œuvre en seconde étape, étant rappelé par ailleurs que les agents-circulation disposent de plusieurs moyens d'arrêter un train avant un obstacle, et en priorité par la fermeture des signaux.

Recommandation R3 (SNCF) : Introduire dans le document métier du régulateur IN 3790, et dans les formations des opérateurs des Centres Opérationnels de Gestion de la Circulation, l'usage de la coupure d'urgence pour arrêter les trains en cas de nécessité, conformément au document IN 1511 (S2B).

La prochaine version du texte DC 3790 à l'usage des régulateurs prévoira explicitement la coupure d'urgence comme moyen d'arrêter les trains en cas d'urgence.

En attendant la parution de cette prochaine version du texte précité, une lettre de directives référencée DCF-S/CVE/10-137 en date du 06 août 2010 a été adressée à tous les EIC afin de rappeler la possibilité offerte à un régulateur d'utiliser la coupure d'urgence pour arrêter en urgence les circulations.